



Mon Espace Santé : Attention aux arnaques !

La plateforme numérique Mon espace santé a été lancée en début d'année. L'Assurance maladie et les utilisateurs donnent l'alerte : les tentatives de fraude se multiplient. Il est donc préconisé de rester vigilant.

Après des centaines d'appels et de messages frauduleux au sujet de la plateforme Mon compte formation, au tour de Mon espace santé d'être pris pour cible par les arnaqueurs.

« Ces appels et leurs intermédiaires assurent vouloir « aider à la création de Mon espace santé » et demandent à renseigner les identifiants « France Connect » pour accéder au service numérique », précise l'Assurance maladie, qui ajoute : « Il s'agit d'une tentative d'escroquerie, car Mon espace santé n'est pas encore compatible avec France Connect. Les risques d'usurpation d'identité sont importants et peuvent toucher différents services en cas de transmission des d'informations (impôts, etc.). »

Certaines personnes ont été victimes d'une autre forme d'arnaque. En voici un témoignage : « *Après la création de Mon espace santé, j'ai reçu deux fois le SMS suivant : "Assurance Maladie : Votre nouvelle Carte Vitale est disponible veuillez remplir le formulaire afin de continuer à être couvert via : XXXXX-cartevital.fr" »* ».

Source : agevillage

Il n'est bien sûr pas nécessaire de mettre sa carte vitale à jour chaque année comme l'indique ce site frauduleux, l'adresse du site présente une faute (pas de « e » à vitale) et il y figure des « actualités » datées de dates futures (2 septembre 2022)...

Selon l'Assurance maladie cependant, « ces types de SMS frauduleux n'ont pas de lien avec la création de Mon espace santé. Les coordonnées que les personnes peuvent compléter lors de l'activation de Mon espace santé sont sécurisées et confidentielles ».

L'organisme précise par ailleurs **ne jamais demander aux assurés ni coordonnées bancaires ni de mot de passe.**

Il convient donc de rester vigilant et de ne pas répondre aux diverses sollicitations que vous pourriez recevoir présentées comme émanant de l'Assurance maladie.



Pour rappel, **la création de Mon espace numérique se fait automatiquement** : aucune action de votre part n'est requise, sauf si vous y êtes opposé.

Dans ce cas, il faudra vous rendre sur le **site Mon espace santé**, munis de votre carte vitale et du code provisoire reçu par courrier ou par mail de l'Assurance maladie.

En cas de doute, n'hésitez pas à vous rendre dans un espace France services pour vous faire aider dans vos démarches numériques par un professionnel habilité.

Source : agevillage

En Presqu'Ile Guérandaise, le guichet France Services le plus proche se trouve à Saint-Lyphard.

Du Lundi au Vendredi : de 09h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30

Le Samedi : de 09h30 à 12h00

**Bureau de poste
2 rue de la Brière
44410 Saint-Lyphard**

**02 28 54 34 83
saint-lyphard@france-services.gouv.fr**



Les personnes atteintes d'Alzheimer privées de conduire ?

Début avril, un arrêté publié au Journal officiel fixe un nouveau cadre pour autoriser ou non les malades à conduire.

Faut-il continuer à conduire quand on souffre de troubles cognitifs ? Une question légitime, à laquelle un arrêté publié dimanche 3 avril 2022 donne une réponse. Mais des interrogations demeurent, notamment sur les solutions alternatives pour permettre aux malades de conserver leur autonomie.

Source : agevillage

Peut-on conduire après un AVC, quand on est atteint d'une maladie d'Alzheimer ou apparentée ? De nombreux malades et d'aidants se posent la question, avant de prendre une décision, généralement définitive.



Plus de 70 pathologies concernées

L'arrêté du 28 mars, paru au Journal officiel du 3 avril, a le mérite de fixer un cadre. Il porte sur plus de 70 pathologies ou déficits : pathologies cardiovasculaires, ophtalmologiques, ORL, neurologiques et psychiatriques, déficits de l'appareil neuromoteur, pathologies métaboliques et transplantations.

Source : agevillage

Pour les troubles cognitifs type maladie d'**Alzheimer** et maladies apparentées, il indique que les personnes ne peuvent pas conduire « *tant qu'un doute sur la nature du trouble subsiste* ». Dans ce cas, « *un avis spécialisé est demandé sans délai auprès d'une équipe pluriprofessionnelle qui comprend un ou des médecins spécialistes (neurologue, gériatre, psychiatre ou médecin Médecine Physique et de Réadaptation (MPR))* ».

Quand la maladie atteint le stade 3 de l'échelle de Reisberg, l'incompatibilité à la conduite est jugée définitive.

Pour les **AVC**, tout dépend de la nature de l'accident (transitoire ou non) et de l'avis du médecin agréé.

Ces règles concernent les candidats au permis de conduire, mais aussi les titulaires du permis, qui doivent solliciter, dès qu'ils ont connaissance qu'ils sont atteints par l'une des affections médicales de la liste, l'avis d'un médecin agréé (article 4).



Développer des solutions alternatives pour préserver l'autonomie

Source : agevillage

Le stade 3 de l'échelle de Reisberg consiste en un déficit cognitif léger : il s'agit de personnes qui vivent toujours chez elles, qui peuvent encore être en activité pour certaines, ont une vie sociale...

Pour leur permettre de conserver leur autonomie, de continuer leurs activités, il est essentiel de s'intéresser aux **solutions de mobilité alternatives** : transports en commun si elles sont encore en mesure de les emprunter, transport à la demande ou transport accompagné...

Ces solutions existent dans la plupart des villes, mais aussi, de plus en plus, à la campagne : pour retrouver les possibilités autour de vous, consultez la mairie ou le CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination...).

En Presqu'île Guérandaise, pour les transports en commun, les transports à la demande ainsi que le porte à porte, c'est Lila Presqu'île qui propose ces services.

1 place Dolgellau
44350 Guérande



02 40 620 620

lila[®]
Presqu'île



Des transports solidaires sont également mis en place en Presqu'île Guérandaise.

Cette activité vise à permettre aux personnes en difficulté qui ne peuvent recouvrir à d'autres moyens de locomotion de se déplacer pour les nécessités de la vie courante.

Ces services sont proposés à :

• **Herbignac : Auto-Solid'Her**

06 71 92 98 21

• **Mesquer : La mobilité solidaire**

06 46 18 64 44

• **Piriac-sur-Mer : La mobilité solidaire**

06 46 18 64 44

02 40 23 53 78





CINÉMA ATLANTIC ÉVÉNEMENT

CINÉM'ADAPTÉ



AVEC CONDITIONS HANDI-ACCUEILLANTES

LE CHÊNE ET SES HABITANTS

JEUDI 12 MAI 2022 À 14H30

TARIF : 5€ / SÉANCE OUVERTE À TOUS

Le Chêne et ses habitants, un documentaire Laurent Charbonnier et Michel Seydoux

Diffusion au cinéma de La Turballe

Il était une fois l'histoire d'un chêne, vieux de 210 ans, devenu un pilier en son royaume. Ce film d'aventure spectaculaire rassemble un casting hors du commun : écureuils, balanins, geais, fourmis, mulots... Tout ce petit monde vibrant, vrombissant et merveilleux scelle sa destinée autour de cet arbre majestueux qui les accueille, les nourrit, les protège de ses racines jusqu'à sa cime. Une ode poétique à la vie où la nature est seule à s'exprimer.

